

DEMANDE DE MACARON

« RÉSIDENT »

Partie réservée au service

Dossier reçu le :/...../.....

Résident :

Nom d'usage :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Tél port :

Tél domicile :

Adresse mail :@.....

Immatriculation (s) véhicule (s) : si plusieurs véhicules pour un même foyer

Exemple : AA 777 BB Marque : RENAULT Type : Twingo

1° Marque : Type :

2° Marque : Type :

3° Marque : Type :

4° Marque : Type :

- Pour les enfants majeurs rattachés au foyer, l'adresse de la carte grise (si en nom propre) doit être identique à celles des parents résidents sur la commune.
- Pour les véhicules de fonction merci de préciser.

Cochez les cases correspondantes à votre demande :

1ère demande : Date/...../.....

Renouvellement

Changement de véhicule

Changement d'immatriculation

Changement de domicile

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à respecter les règles de stationnement mentionnées page 2.

Fait à Saint-Jeannet, le/...../.....

Signature :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

Copie d'un justificatif de domicile – 3 mois (facture EDF/EAU/PORTABLE)
Pour les nouveaux arrivants, copie du bail (locataires) ou acte notarié (propriétaires)
Copie Carte Grise du véhicule

NOTICE D'UTILISATION DU MACARON « RÉSIDENT »

Cette vignette permet le stationnement des « **RÉSIDENT** » sur l'ensemble des parkings publics de la commune, excepté le parking Sainte Barbe qui reste en zone bleue classique avec disque obligatoire (stationnement limité à 2h00 tous les jours de l'année de 9h00 à 18h00).

Qui peut établir la demande

Tous les résidents de la commune de Saint-Jeannet pouvant justifier d'un domicile sur le territoire (un seul dossier par foyer).

Pour les enfants majeurs rattachés au foyer, l'adresse de la carte grise doit être identique à celles des parents résidents sur la commune (si en nom propre).

Informations générales

Le macaron « **RÉSIDENT** » doit être collé sur le pare-brise du véhicule concerné, en bas à droite (côté passager). Il doit être positionné de façon suffisamment visible pour permettre le contrôle.

- Aucun stationnement **anarchique/interdit/gênant** ne sera toléré.
- Le macaron sera valable selon la période indiquée page 1.

La délivrance du macaron « RÉSIDENT » est gratuite.

Où envoyer le dossier complet

Dossier disponible sur le site internet de la commune : <https://www.saintjeannet.com>

Dépôt des dossiers :

- Au Secrétariat de la Police Municipale
- Par mail, accompagné des justificatifs, police.municipale@saintjeannet.com
- Dans la boîte aux lettres située à l'entrée de la Mairie

Retrait des macarons au secrétariat de la Police Municipale

Pour toute information complémentaire contacter le secrétariat de la Police Municipale :

04.93.59.49.74

police.municipale@saintjeannet.com